



Certaines fiches SST sont directement traitées par les services RH du rectorat et dans certaines situations la médecine de prévention.

La FSU a demandé des informations sur les suivi RH de ces fiches ainsi que les mesures de protections apportées.

M. Le Dasen a fait un point sur ces situations (qui sont toujours en cours) en indiquant les réponses apportées par l'administration.

La FSU a réitéré son soutien au professionnalisme des collègues et déplore le manque de formations.

La FSU est aussi revenue sur certaines situations qui n'avaient pas encore été étudiées.

La délégation FSU continue à défendre vos droits en matière de santé, sécurité et conditions de travail. N'hésitez pas à nous contacter : [chsct40-fsu@ac-bordeaux.fr](mailto:chsct40-fsu@ac-bordeaux.fr)  
06 44 73 23 39 (1er degré) 06 12 51 76 53 (2nd degré)